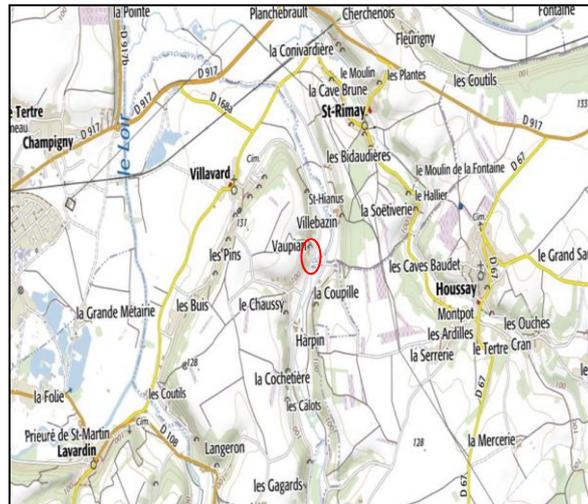


## Restauration de la Fontaine de Sasnières sur la commune de Villavard (41)

**La Fontaine de Sasnières** est un petit cours d'eau de première catégorie piscicole et classé en liste 1. Elle parcourt 16,3 km depuis sa source jusqu'au Loir sur la commune de Villavard.

Le secteur de travaux se situe à Villavard, zone aval de la fontaine de Sasnières. Ce tronçon **rectifié et rectiligne** était **ensasé**. La ripisylve se composait d'une strate monospécifique d'aulnes glutineux.

Le chantier situé au cœur de la ferme d'exploitation bio du lycée agricole de Montoire-sur-le-Loir. Ce chantier permet également de valoriser la renaturation des rivières aux travers des étudiants du lycée professionnel agricole.



### Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV)

### Coût total et financements du projet :

**56 956 € HT** (soit 68 340 € TTC)

Financement : **60%** Agence de l'eau Loire-Bretagne, **20%** Région Centre-Val de Loire, **20%** CATV

**Période de réalisation et durée des travaux :** juillet 2019 + Plantations décembre 2019

**Entreprise :** Environnement 41

### Présentation des objectifs :

- Diversifier les écoulements et redynamiser le cours d'eau pour retrouver des habitats et faciliter l'auto-épuration ;
- Mettre en place une ripisylve adaptée et équilibrée.

**Etat des lieux :** La fontaine de Sasnières est **un cours d'eau classé réservoir biologique**, cependant certains secteurs sont impactant sur le linéaire principal. Sur ce tronçon, proche de la confluence, le cours d'eau présentait un tracé rectiligne et par conséquent un seul faciès d'écoulement, non favorable à la reproduction de la truite fario. La ripisylve était monostratifiée à base d'aulne glutineux.

### Informations sur les aspects administratifs :

Les travaux de restauration ont été réalisés dans le cadre du **contrat territorial Loir médian et ses affluents** (signé en septembre 2016). Un arrêté préfectoral de D.I.G. a autorisé l'agglomération à réaliser les travaux.

### Descriptif technique :

- **Reméandrage** du cours d'eau sur 5 tronçons de 30m en moyenne, le choix a été fait de travailler sur 5 tronçons pour préserver la végétation rivulaire et les habitats sur les tronçons non renaturés ;

- **Diversification des écoulements** à l'aide de blocs et **recharge sédimentaire** sur les radiers ;
- **Abattage des aulnes âgés sur** les tronçons reméandrés et plantation par la suite ;

**Quantité de matériaux** : Travaux en déblais/remblais, aucun apport de terre glaise.

**Recharge granulométrique** : 36 m<sup>3</sup> Ø2-30mm / 27m<sup>3</sup> Ø 30-80mm / 27 m<sup>3</sup> Ø80-200mm.

**Diversification des écoulements** : 31 m<sup>3</sup> de blocs Ø200-400 mm

**AVANT TRAVAUX**



**AVANT TRAVAUX**



**APRÈS TRAVAUX**



**APRÈS TRAVAUX**



### Informations complémentaires sur la prestation :

La hauteur de vase pouvait atteindre **2 mètres** par endroit. Les banquettes ont du être reprises plusieurs fois car elles s'enfonçaient dans la vase. Il faut ainsi prévoir davantage de terre glaise.

### Action transversales :

**IBGN et IPR** réalisé avant travaux et prévu en n+2. **Suivi photographique** du linéaire renaturé sur plusieurs années ; **création de deux panneaux pédagogiques** expliquant les travaux réalisés ; **actions pédagogiques avec les étudiants du lycée agricole de Montoire-sur-le-Loir.**

**Contact pour tout renseignement sur ce projet :**

TMR: Kevin PINEAU – [kevin.pineau@territoiresvendomois.fr](mailto:kevin.pineau@territoiresvendomois.fr) – 02 54 89 47 64

Directrice : Natacha MOSNIER – [natacha.mosnier@territoiresvendomois.fr](mailto:natacha.mosnier@territoiresvendomois.fr) – 02 54 89 47 62

Conseiller communautaire GEMAPI au moment de travaux :

Philippe CHAMBRIER – Hôtel de ville et de communauté 41106 Vendôme